

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 17.10.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Nettoyage huile et graisse**

Code du produit: 10896, 10897

UFI: NRA0-F01P-M006-HAA6

1.2 Utilisations identifiées

pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Détachant d'huile

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH
Lechstraße 28
D 90451 Nürnberg

Tel. +49(0)911 - 642960
Fax. +49(0)911 - 644456
e-mail info@akemi.de

Service chargé des renseignements:

Laboratoire

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik GmbH

Tel. +49(0)911-64296-59

Horaires de bureau :

du Lundi au Jeudi de 7 :30 à 16 :30

le Vendredi de 7:30 à 13:30

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Intervention: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Stockage: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Garder sous clef.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 17.10.2023

Nom du produit: **Nettoyage huile et graisse**

(suite de la page 1)

| | | |
|---|---|---|
| · <u>Mention d'avertissement</u> | Attention | |
| · <u>Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:</u> | Hydrocarbures, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cycloalkanes, <2% aromatics | |
| · <u>Mentions de danger</u> | H226 Liquide et vapeurs inflammables. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. | |
| · <u>Conseils de prudence</u> | P101 | En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. |
| | P102 | Tenir hors de portée des enfants. |
| | P103 | Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. |
| | P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| | P261 | Éviter de respirer les vapeurs. |
| | P273 | Éviter le rejet dans l'environnement. |
| | P280 | Porter des gants de protection. |
| | P303+P361+P353 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. |
| | P304+P312 | EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. |
| | P403+P233 | Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. |
| | P501 | Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. |
| · <u>Indications complémentaires:</u> | EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
| · 2.3 Autres dangers | | |
| · <u>Résultats des évaluations PBT et vPvB</u> | | |
| · <u>PBT:</u> | Non applicable. | |
| · <u>vPvB:</u> | Non applicable. | |
| · <u>Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien</u> | | Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11. Les propriétés perturbant le système endocrinien se réfèrent au mode d'action prévu du produit comme biocide. |

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

| | |
|-----------------------|--|
| · 3.2 Mélanges | |
| · <u>Description:</u> | Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux. |

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 17.10.2023

Nom du produit: **Nettoyage huile et graisse**

(suite de la page 2)

| · Composants dangereux: | | |
|---|--|------------|
| Numéro CE: 927-241-2 Reg.nr.: 01-2119471843-32 | Hydrocarbures, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cycloalkanes, aromatics Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 3, H412 EUH066 | 12,5-25% |
| Numéro CE: 932-020-9 Reg.nr.: 01-2119548395-31 | Kohlenwasserstoffe, C8-C9, Isoalkane Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 STOT SE 3, H336 EUH066 | <10% |
| · Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu | | |
| hydrocarbures aliphatiques | | ≥15 - <30% |

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

- Remarques générales: Amener les sujets à l'air frais.
- Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau: En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- Après ingestion: Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine
Étourdissement
Vertiges

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Monoxyde de carbone (CO)
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

· 5.3 Conseils aux pompiers

- Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Porter un vêtement de protection totale.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 17.10.2023

Nom du produit: Nettoyage huile et graisse

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Aucune mesure particulière n'est requise.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans le fût d'origine.

· **Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
Ne pas stocker avec les aliments.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Stocker à sec.

· **Classe de stockage:**

3

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 17.10.2023

Nom du produit: Nettoyage huile et graisse

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

DNEL**Hydrocarbures, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cycloalkanes, <2% aromatics**

| | | |
|-------------|-----------------------------|---------------------------------|
| Oral | DNEL (Langzeit-wiederholt) | 125 mg/kg bw/day (BEV) |
| Dermique | DNEL (Langzeit-wiederholt) | 208 mg/kg bw/day (ARB) |
| | | 125 mg/kg bw/day (BEV) |
| Inhalatoire | DNEL (Langzeit-wiederholt) | 871 mg/m ³ Air (ARB) |
| | | 185 mg/m ³ Air (BEV) |

Kohlenwasserstoffe, C8-C9, Isoalkane

| | | |
|-------------|-----------------------------|-----------------------------------|
| Oral | DNEL (Langzeit-wiederholt) | 699 mg/kg bw/day (BEV) |
| Dermique | DNEL (Langzeit-wiederholt) | 773 mg/kg bw/day (ARB) |
| | | 699 mg/kg bw/day (BEV) |
| Inhalatoire | DNEL (Langzeit-wiederholt) | 2.035 mg/m ³ Air (ARB) |
| | | 608 mg/m ³ Air (BEV) |

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation du produit.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection préventive sans utilisation de gants de protection:

STOKODERM (<http://www.stoko.com>)

recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection préventive et avec utilisation des gants de protection:

STOKO EMULSION (<http://www.stoko.com>)

recommande la crème de protection de la peau suivante pour un suivi purifiant de la peau après manipulation:

FRAPANTOL (<http://www.stoko.com>)

recommande la crème protectrice suivante pour un suivi soignant de la peau après travail:

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 17.10.2023

Nom du produit: **Nettoyage huile et graisse**

(suite de la page 5)

STOKO VITAN (<http://www.stoko.com>)

Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/EWG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Caoutchouc fluoré (Viton)

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux ≤ 6 , 480 min

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc fluoré (Viton)

Vitoject (KCL, Art_No. 890)

Caoutchouc nitrile

Camatril (KCL, Art_No. 730, 731, 732, 733)

· Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc nitrile

Camatril (KCL, Art_No. 730, 731, 732, 733)

· Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Caoutchouc naturel (Latex)

Caoutchouc chloroprène

Gants en cuir

Gants en tissu épais

· Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

· Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 17.10.2023

Nom du produit: Nettoyage huile et graisse

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|----------------------------------|
| · <u>Indications générales.</u> | |
| · <u>Couleur:</u> | Gris clair |
| · <u>Odeur:</u> | Caractéristique |
| · <u>Point de fusion/point de congélation:</u> | Non déterminé. |
| · <u>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</u> | 132 °C |
| · <u>Limites inférieure et supérieure d'explosion</u> | |
| · <u>Inférieure:</u> | 0,6 Vol % |
| · <u>Supérieure:</u> | 7 Vol % |
| · <u>Point d'éclair</u> | 56 °C |
| · <u>Température d'auto-inflammation</u> | 240 °C |
| · <u>pH</u> | Non déterminé. non applicable |
| · <u>Viscosité:</u> | |
| · <u>Viscosité cinématique</u> | Non déterminé. |
| · <u>Dynamique à 20 °C:</u> | 60.000 mPas |
| · <u>Solubilité</u> | |
| · <u>l'eau:</u> | Pas ou peu miscible |
| · <u>Pression de vapeur à 20 °C:</u> | 1 hPa |
| · <u>Densité et/ou densité relative</u> | |
| · <u>Densité à 20 °C:</u> | 1,42 g/cm ³ |

· 9.2 Autres informations

| | |
|---|--|
| · <u>Aspect:</u> | |
| · <u>Forme:</u> | Pâteuse |
| · <u>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.</u> | |
| · <u>Température d'inflammation:</u> | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. |
| · <u>Propriétés explosives:</u> | Le produit n'est pas explosif. |
| · <u>Teneur en solvants:</u> | |
| · <u>Solvants organiques:</u> | 29,1 % |
| · <u>Teneur en substances solides:</u> | 72,4 % |

| | |
|---|----------------------------------|
| · <u>Informations concernant les classes de danger physique</u> | |
| · <u>Substances et mélanges explosibles</u> | néant |
| · <u>Gaz inflammables</u> | néant |
| · <u>Aérosols</u> | néant |
| · <u>Gaz comburants</u> | néant |
| · <u>Gaz sous pression</u> | néant |
| · <u>Liquides inflammables</u> | Liquide et vapeurs inflammables. |
| · <u>Matières solides inflammables</u> | néant |
| · <u>Substances et mélanges autoréactifs</u> | néant |
| · <u>Liquides pyrophoriques</u> | néant |
| · <u>Matières solides pyrophoriques</u> | néant |
| · <u>Matières et mélanges auto-échauffants</u> | néant |
| · <u>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</u> | néant |
| · <u>Liquides comburants</u> | néant |
| · <u>Matières solides comburantes</u> | néant |
| · <u>Peroxydes organiques</u> | néant |
| · <u>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</u> | néant |
| · <u>Explosibles désensibilisés</u> | néant |

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 17.10.2023

Nom du produit: Nettoyage huile et graisse

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux agents d'oxydation puissants.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Hydrocarbures, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cycloalkanes, <2% aromatics

| | | |
|-------------|----------|----------------------------------|
| Oral | LD50 | 5.000 mg/kg (rat) (OECD 401) |
| Dermique | LD50 | >5.000 mg/kg (rabbit) (OECD 402) |
| Inhalatoire | LC50/4 h | 4.951 mg/l (rat) (OECD 403) |

Kohlenwasserstoffe, C8-C9, Isoalkane

| | | |
|----------|------|-----------------------|
| Oral | LD50 | >7.100 mg/kg (rat) |
| Dermique | LD50 | >2.200 mg/kg (rabbit) |

- Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 17.10.2023

Nom du produit: Nettoyage huile et graisse

(suite de la page 8)

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

Hydrocarbures, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cycloalkanes, <2% aromatics

| | |
|-----------|---|
| EL50/48h | >22-<46 mg/l (daphnia magna) |
| EL50/72h | >1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) |
| LL50/96h | >10-<30 mg/l (Oncorhynchus mykiss) |
| NOELR/72h | <1 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) |
| NOEC/21d | 0,317 mg/l (daphnia magna) |
| NOELR/28d | 0,182 mg/l (Oncorhynchus mykiss) |

Kohlenwasserstoffe, C8-C9, Isoalkane

| | |
|-----------|--|
| EC50/48h | 2,4 mg/l (daphnia magna) |
| NOELR/72h | 6,3 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) |
| NOEC/21d | 1 mg/l (daphnia magna) |
| NOELR/28d | 0,46 mg/l (Oncorhynchus mykiss) |
| EC50/72h | 10 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) |
| LC50/96h | 18,4 mg/l (Oncorhynchus mykiss) |

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

| | |
|-----------|--|
| 20 00 00 | DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT |
| 20 01 00 | fractions collectées séparément (sauf section 15 01) |
| 20 01 13* | solvants |

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 17.10.2023

Nom du produit: **Nettoyage huile et graisse**

(suite de la page 9)

- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
- Produit de nettoyage recommandé: Alcool

* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· ADR, IMDG, IATA UN3295

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· ADR 3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.
 · IMDG HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.
 · IATA HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S. (Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cycloalkanes, <2% aromatics)

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· ADR



· Classe 3 (F1) Liquides inflammables.
 · Étiquette 3

· IMDG, IATA



· Class 3 Liquides inflammables.
 · Label 3

· **14.4 Groupe d'emballage**

· ADR, IMDG, IATA III

· **14.5 Dangers pour l'environnement**

· Marine Pollutant: Non

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): Attention: Liquides inflammables.
 · No EMS: 30
 · Stowage Category F-E,S-D
 E

· **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ) 5L

· Quantités exceptées (EQ) Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
 Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

· Catégorie de transport 3

· Code de restriction en tunnels D/E

(suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 17.10.2023

Nom du produit: Nettoyage huile et graisse

(suite de la page 10)

| | |
|------------------------------|---|
| · IMDG | |
| · Limited quantities (LQ) | 5L |
| · Excepted quantities (EQ) | Code: E1 |
| | Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml |
| | Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml |
| · "Règlement type" de l'ONU: | UN 3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A. 3, III |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

| | |
|--|-------------------------------------|
| · Directive 2012/18/UE | |
| · Substances dangereuses désignées - ANNEXE I | Aucun des composants n'est compris. |
| · Catégorie SEVESO | P5c LIQUIDES INFLAMMABLES |
| · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas | 5.000 t |
| · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut | 50.000 t |
| · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII | Conditions de limitation: 3 |

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

· Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· VOC EU 411,9 g/l

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

(suite page 12)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.10.2023

Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Révision: 17.10.2023

Nom du produit: Nettoyage huile et graisse

(suite de la page 11)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes

| | |
|--------|---|
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |

- Service établissant la fiche technique:

Laboratoire

- Date de la version précédente:

20.01.2023

- Numéro de la version précédente:

4

- Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 ICAO: International Civil Aviation Organisation
 ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 SVHC: Substances of Very High Concern
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
 Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3